

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1263-2022 - TARIFICATION POUR LE
FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS,
SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE**

**SECTION I
BUT DU RÈGLEMENT**

1. Le présent règlement a pour but d'assurer une saine gestion des tarifs facturés par la Municipalité pour l'utilisation ou la mise en disponibilité de certains biens et services ou pour la participation à des activités municipales.

**SECTION II
DÉFINITIONS**

2. À moins d'indication contraire, les mots ou expressions qui suivent, employés dans le présent règlement, ont le sens qui leur est attribué à cet article, à savoir :

Adulte : toute personne physique âgée de 18 ans et plus, sauf si autrement précisé;

Aîné : toute personne physique âgée de 55 ans et plus, sauf si autrement précisé;

Année : année civile;

Dépôt : désigne toute somme d'argent remise au représentant de la Municipalité en garantie du paiement total ou partiel d'un bien, d'un service ou des dommages pouvant être confisqués par le représentant de la Municipalité, en guise de paiement, total ou partie, dudit bien, service ou des dommages;

Enfant : toute personne physique âgée de moins de 18 ans, sauf si autrement précisé;

Étudiant : toute personne inscrite à une institution scolaire reconnue à temps complet, sans distinction d'âge et détenant la preuve d'une telle inscription;

Famille : tout groupe de personnes ayant leur domicile dans la même unité d'habitation;

Organisme à but non lucratif (OBNL) :
personne morale constituée en vertu de la partie 3 de la *Loi sur les compagnies provinciales* et qui œuvre sur le territoire de la municipalité;

Représentant de la Municipalité :
le chef de service de chacun des départements de la Municipalité, les adjoints, les inspecteurs en bâtiments ou toutes autres personnes désignées par le conseil municipal;

Résident : toute personne physique ayant son domicile sur le territoire de la municipalité de Sainte-Sophie;

Tarif : redevance établie par le présent règlement et payable à la Municipalité pour l'utilisation ou la mise en disponibilité de ses biens et services;

Unité d'habitation :
un bâtiment ou une partie d'un bâtiment destiné à l'utilisation et à une occupation résidentielle par une ou plusieurs personnes, mais ne comprenant pas un hôtel, un motel ou une auberge.

SECTION III TARIFICATION

3. Direction générale et service du greffe

Les tarifs applicables par la direction générale et le service du greffe sont ceux apparaissant à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

4. Service de sécurité incendie

Les tarifs applicables par la direction du service de sécurité incendie sont ceux apparaissant à l'annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

5. Service des loisirs, culture et vie communautaire

Les tarifs applicables par la direction du service des loisirs, culture et de la vie communautaire sont ceux apparaissant à l'annexe « C » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

6. Service de l'urbanisme

Les tarifs applicables par la direction du service de l'urbanisme sont ceux apparaissant à l'annexe « D » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

7. Service des travaux publics

Les tarifs applicables par la direction du service des travaux publics sont ceux apparaissant à l'annexe « E » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

SECTION IV REPLACEMENT

8. Le règlement remplace, à compter du 1^{er} janvier 2022, le règlement numéro 1263-2021.

Guy Lamothe
Maire

Matthieu Ledoux, CPA, CGA
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° P-2021-18

16 novembre 2021

Adoption du règlement par résolution n° 307-12-21

14 décembre 2021

Avis public / Entrée en vigueur

1^{er} janvier 2022

Numéro séquentiel

539049

ANNEXE « A » - DIRECTION GÉNÉRALE ET SERVICE DU GREFFE

DOCUMENTS ET SERVICES	TARIF 2022
Frais d'administration	15 %
Intérêt / comptes en souffrance	16 % / année
Frais d'administration pour chèque non honoré par une institution financière.	40 \$
Frais de réémission de chèque Réémission de chèque accordée une seule fois.	20 \$ Les frais sont déduits du montant dû
Frais de paiement sécurisé / ACCEO Transfert Remplacement d'une réémission de chèque.	20 \$ Les frais sont déduits du montant dû
Assermentation Service offert pour les résidents seulement	Gratuit
Transcription, reproduction et transmission de documents et de renseignements personnels détenus par la Municipalité	Tarifs établis en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, reproduction et transmission de documents et de renseignements personnels</i>
Disposition de matériaux secs – Site d'enfouissement WM Québec inc.	
Service offert pour le dépôt de matériaux secs incluant les matériaux de construction et de terre. Service offert aux propriétaires de la municipalité, une fois par année par adresse d'immeuble ou par terrain (si aucun bâtiment) pour une quantité maximum de chargement d'une tonne métrique (1 tm), l'excédent de ce poids est à la charge du propriétaire. Sur présentation d'une lettre du propriétaire confirmant qu'il transfère ce service annuel au locataire, celui-ci pourra bénéficier de ce service au lieu du propriétaire. Le tarif de disposition de matériaux secs est non remboursable.	50 \$ / tm + taxes
OBJETS	
Épinglette	3 \$ + taxes
Livre du 150 ^e anniversaire	3 \$ + taxes
Transmission par la poste	+ frais de poste
Bac roulant de 360 litres pour la cueillette de déchets	100 \$ + taxes
MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE	
Célébration d'un mariage civil et union civile	Tarifs établis en vertu du <i>Tarif judiciaire en matière civile</i>
ANIMAUX DOMESTIQUES	
Licence	
1 ^{er} chien	
Licence achetée sur la plateforme Gestipattes	
Licence pour une durée d'un (1) an	25 \$
Licence pour une durée de trois (3) ans	55 \$

DOCUMENTS ET SERVICES	TARIF 2022
Frais administratif si licence transmise par la poste	2 \$
Frais administratif si licence non transmise par la poste	1 \$
Licence achetée à la réception de l'hôtel-de-ville	
Licence pour une durée d'un (1) an	40 \$
Licence pour une durée de trois (3) ans	85 \$
2 ^e chien idem au 1 ^{er} chien	
Remplacement de la licence perdue	5 \$
Transmission de la médaille par la poste	+ frais de poste de 1\$
Chien Mira pour famille d'accueil , sur présentation d'une lettre ou d'une carte d'identification de Mira.	gratuite
Chaque citoyen âgé de soixante (60) ans et plus au 1^{er} janvier de l'année courante , sur présentation d'une pièce d'identité.	1 ^{re} licence gratuite
Le tarif d'une licence est indivisible et non remboursable	

ANNEXE « B » - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

INTERVENTION	TARIF 2022
INCIDENT D'UN NON-RÉSIDENT SUR LE TERRITOIRE	
Intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule ou tout autre événement de toute personne qui n'habite pas le territoire de la municipalité et qui ne contribue pas autrement au financement de ce service, et ce, afin de compenser les frais réels et coûts inhérents à une telle intervention.	
Pompe portative	
1 ^{re} heure	150 \$
chaque heure additionnelle	75 \$
Unité d'urgence	
1 ^{re} heure	600 \$
chaque heure additionnelle	400 \$
Autopompe-citerne	
1 ^{re} heure	1 000 \$
chaque heure additionnelle	600 \$
Les produits spécialisés utilisés lors de l'intervention seront facturés au coût de remplacement, incluant les taxes et de 15 % pour les frais d'administration.	
ÉVÉNEMENT SPÉCIAL ET DÉCLENCHEMENT NON FONDÉ D'UN SYSTÈME D'ALARME (3^E DÉCLENCHEMENT)	
Unité d'urgence	
1 ^{re} heure	600 \$
chaque heure additionnelle	400 \$
Autopompe-citerne	
1 ^{re} heure	1 000 \$
chaque heure additionnelle	600 \$
ENTENTE INTERMUNICIPALE	
Lorsqu'une entente intermunicipale concernant de l'entraide et de la fourniture de services avec le Service de sécurité incendie est conclue et signée entre la Municipalité et une autre municipalité, les tarifs prévus à cette entente prévalent, avec les équipements équivalents.	
PERMIS OU CERTIFICAT	
Permis de brûlage	Gratuit
Permis feu d'artifice	Gratuit
Permis pour événement spécial	Gratuit
Permis d'installation ou de modification d'un système d'alarme	Gratuit

ANNEXE « C » - SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

DOCUMENTS ET SERVICES	TARIF 2022
Frais d'annulation	20 \$
Politique d'inscription – Ateliers culturels et sportifs	
Résident	
La tarification du programme de cours et d'ateliers culturels et sportifs est déterminée en fonction des dépenses directes pour chacun de cours (professeur et matériel).	
Non-résident	
20 \$ plus les taxes applicable	
Politique de remboursement – Ateliers culturels et sportifs	
Avant le début des cours	Frais d'inscription moins les frais d'annulation
Dans le cas d'une directive imposée par le gouvernement dans le cadre de la COVID-19 à l'effet de suspendre les activités de loisirs et de sports, la Municipalité se réserve le droit de reporter les cours d'une période maximale de 5 semaines.	
Si levée de la suspension des activités n'est pas autorisée, la Municipalité procédera au remboursement des frais d'inscriptions.	
Après le début des cours :	Aucun
À l'exception de la réception d'un billet médical attestant de l'incapacité de la personne inscrite à participer à l'activité.	Sans frais d'administration au prorata du nombre de cours suivis
Sports de glace	
Hockey mineur	Selon les taux établis par la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord
Patinage artistique (patinage+)	
Patinage artistique (autres catégories)	
Politique de remboursement – Sports de glace	
Selon le protocole établi par chacun des organismes reconnus.	
Politique de location de salles pour les résidents	
Frais de dépôt	75 \$
* Remboursable au client si aucune anomalie n'est remarquée à la suite de la location.	
Lionel-Renaud	
Salle avant	225 \$ + taxes
Grande salle	300 \$ + taxes
Bellevue	200 \$ + taxes
Racine	200 \$ + taxes
Perte, bris ou détérioration de matériel	Coût réel du remplacement + frais d'administration
Politique de location de salles pour les non-résidents	
Frais de dépôt	75 \$
* Remboursable au client si aucune anomalie n'est remarquée à la suite de la location.	
Lionel-Renaud	
Salle avant	350 \$ + taxes
Grande salle	450 \$ + taxes
Bellevue	300 \$ + taxes
Racine	300 \$ + taxes
Perte, bris ou détérioration de matériel	Coût réel du remplacement + frais d'administration

DOCUMENTS ET SERVICES		TARIF 2022
Politique de location de salles pour les organismes reconnus par la Municipalité		
Lionel-Renaud		86,97 \$ + taxes
Autres salles municipales		Gratuit
Perte, bris ou détérioration de matériel		Coût réel du remplacement + frais d'administration
Service d'un camp de jour de la relâche – Durée 1 semaine		
Service tout inclus offert à la semaine par enfant selon le calendrier du camp :		
- Service de garde		
- Activités spéciales		
RÉSIDENT exclusivement		
Semaine de 5 jours par enfant		115 \$
Service de garde		
Retard par tranche de 15 minutes par famille		Minimum 15 \$ Maximum 30 \$
Service d'un camp de jour d'été – Durée de 8 à 9 semaines		
Service tout inclus offert à la semaine par enfant selon le calendrier du camp :		
- Service de garde		
- Sorties, s'il y a lieu		
- Activités spéciales		
<i>L'inscription des enfants à la dernière semaine du camp est exclusive aux résidents.</i>		
RÉSIDENT		
Semaine de 5 jours par enfant		
- 1 ^{er} et 2 ^e enfant		115 \$
- 3 ^e et 4 ^e enfant		57,50 \$
- 5 ^e enfant et +		gratuit
Semaine de 4 jours par enfant		
- 1 ^{er} et 2 ^e enfant		92 \$
- 3 ^e et 4 ^e enfant		46 \$
- 5 ^e enfant et +		gratuit
NON-RÉSIDENT		
Semaine de 5 jours par enfant		260 \$
Semaine de 4 jours par enfant		208 \$
Service de garde		
Retard par tranche de 15 minutes par famille		Minimum 15 \$ Maximum 30 \$
Politique de remboursement – Camp de jour		
Avant le début du camp de jour	Date limite	
de la relâche	10 jours ouvrables avant le début du camp	Frais d'inscription moins les frais d'annulation
d'été	10 jours ouvrables avant le début du camp	
Après le début du camp de jour		Aucun
À l'exception de la réception d'un billet médical attestant de l'incapacité de la personne inscrite à participer à l'activité.		Sans frais d'administration et d'annulation au prorata du nombre de jours ayant participé au camp

DOCUMENTS ET SERVICES	TARIF 2022
Service de la Bibliothèque	
Frais d'administration	5 \$
Abonnement annuel - Résident *Preuve de résidence obligatoire	Gratuit
Abonnement annuel - Non-résidents / individuel	25 \$
Abonnement annuel - Non-résidents / famille	35 \$
Frais de remplacement d'une carte d'abonné	2 \$
Frais de réservation	Gratuit
Frais de retard par jour :	
- Abonné de 13 ans et -	0,05 \$
- Abonné de 14 ans et +	0,10 \$
Document perdu	Prix du document + taxes + frais d'administration + frais de retard si applicable
Document endommagé	Prix du document + taxes + frais d'administration + frais de retard si applicable
Frais – Section nouveauté	
Location pour 7 jours	Gratuit
Retard par jour	0,50 \$
Événements spéciaux	
Frais de location d'une table	30 \$ taxes incluses

ANNEXE « D » - SERVICE DE L'URBANISME

PERMIS OU CERTIFICAT		DURÉE	TARIF 2022
1.	Lotissement / lot	6 mois	150 \$
	Correction ou annulation / lot	6 mois	Gratuit
2. Construction – Habitation			
2.	Construction – Habitation	12 mois	400 \$
	Logement supplémentaire (construction incluant l'ajout d'un logement d'appoint)	12 mois	100 \$
	Renouvellement	6 mois	Coût du permis initial
3. Agrandissement - Habitation			
3.	Agrandissement - Habitation		
	Estimation du coût des travaux supérieure à 2 000 \$	12 mois	200 \$
	Estimation du coût des travaux équivalente ou inférieure à 2 000 \$	12 mois	50 \$
	Renouvellement	6 mois	Coût du permis initial
4. Rénovation - Habitation			
4.	Rénovation - Habitation		
	Estimation du coût des travaux supérieure à 2 000 \$	12 mois	100 \$
	Logement supplémentaire (construction incluant l'ajout d'un logement d'appoint)	12 mois	100 \$
	Renouvellement	6 mois	Coût du permis initial
5. Construction & agrandissement – Commerce, industrie et utilité publique			
5.	Construction & agrandissement – Commerce, industrie et utilité publique		
	Estimation du coût des travaux équivalente ou supérieure à 1 000 000 \$	12 mois	2 000 \$ + 1 \$/1 000 \$ d'évaluation
	Estimation du coût des travaux supérieur à 500 000 \$ et inférieur à 1 000 000 \$	12 mois	800 \$ + 1 \$/1 000 \$ d'évaluation
	Estimation du coût des travaux équivalente ou inférieure à 500 000 \$	12 mois	400 \$ + 1 \$/1 000 \$ d'évaluation
	Renouvellement	6 mois	Coût du permis initial
6. Rénovation – Commerce, industrie et utilité publique			
6.	Rénovation – Commerce, industrie et utilité publique		
	Estimation du coût des travaux supérieure à 100 000 \$	12 mois	300 \$
	Estimation du coût des travaux équivalente ou inférieure à 100 000 \$	12 mois	200 \$
	Renouvellement	6 mois	Coût du permis initial
7. Système de traitement des eaux usées			
7.	Système de traitement des eaux usées		
	Installation septique	12 mois	100 \$
	Réparation mineure du champ d'épuration	3 mois	50 \$
	Remplacement de la fosse septique	3 mois	30 \$
	Renouvellement	6 mois	Coût du permis initial
8. Ouvrage de captage des eaux souterraines			
8.	Ouvrage de captage des eaux souterraines	12 mois	100 \$

PERMIS OU CERTIFICAT		DURÉE	TARIF 2022
	Renouvellement	6 mois	Coût du permis initial
9. Construction accessoire à l'habitation			
	Garage, abri d'auto permanent	12 mois	100 \$
	Remise, serre non commerciale, abri de bois de chauffage (si superficie supérieure à 14 m ²)	12 mois	50 \$
	Piscine	6 mois	50 \$
	Spa, abri d'un spa, bain vapeur, si requis	6 mois	50 \$
	Galerie, balcon, patio, si requis	12 mois	50 \$
	Véranda	12 mois	50 \$
	Gazébo, abri moustique, pergola (si superficie supérieure à 14 m ²)	12 mois	50 \$
	Terrain de tennis	12 mois	50 \$
	Renouvellement	6 mois	Coût du permis initial
10. Construction accessoire autre que l'habitation			
	Bâtiment agricole	12 mois	100 \$
	Bâtiment ou abri pour le remisage des équipements	12 mois	100 \$
	Renouvellement	6 mois	Coût du permis initial
11. Ponceau			
	Installation d'un ponceau	6 mois	Gratuit
	Canalisation ou remplacement d'un ponceau	6 mois	50 \$
	Aménagement d'une 2 ^e entrée charretière	6 mois	50 \$
12. Aménagement d'un stationnement			
		6 mois	Gratuit
13. Travaux de remblai et déblai			
		6 mois	50 \$
14. Travaux de stabilisation dans la rive			
		6 mois	50 \$
15. Abattage d'arbre			
	Avec le remplacement	12 mois	Gratuit
	Sans le remplacement (cour avant seulement)	12 mois	20 \$/arbre
	Mise en culture du sol	12 mois	150 \$
	Activité sylvicole	12 mois	1 000 \$
16. Installation d'une cheminée			
		6 mois	55 \$
17. Antenne non résidentielle			
		6 mois	100 \$
18. Nouvel ou changement usage			
	Nouvel usage	12 mois	50 \$
	Changement d'usage	12 mois	50 \$
	Renouvellement	12 mois	Gratuit
19. Enseigne			
		3 mois	100 \$

PERMIS OU CERTIFICAT		DURÉE	TARIF 2022
20.	Vente-débarras	3 jours consécutifs	20 \$
21.	Usage provisoire	Selon usage	50 \$
22.	Étalage extérieur (commercial)	3 jours consécutifs	50 \$
23.	Déplacement d'un bâtiment principal	2 mois	200 \$
24.	Démolition		
	Bâtiment principal	3 mois	50 \$
	Bâtiment accessoire	3 mois	30 \$
25.	Dérogation mineure		
	Résidentiel	S.O.	600 \$
	Autre que résidentiel (première dérogation)	S.O.	1 000 \$
	Pour chaque dérogation additionnelle	S.O.	100 \$
26.	Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	S.O.	100 \$
27.	Modification de zonage	S.O.	
	Demande de modification de zonage		500 \$
	Procédure d'adoption		1 000 \$
	*Sujet à des clauses de remboursement		
28.	Colportage	1 mois	200 \$
29.	Distribution de circulaires	12 mois	200 \$
30.	Affichage (exception)	10 jours avant l'événement	Gratuit
31.	Construction de rue	12 mois	1 000 \$
	Renouvellement	12 mois	Coût du permis initial
32.	Commerce de regrattier et prêteur sur gages	12 mois	100 \$
	Renouvellement	12 mois	Coût du permis initial
33.	Chenil et fourrière pour animaux	12 mois	150 \$
	Renouvellement	12 mois	150 \$

AUTRES		DURÉE	TARIF 2022
1.	Dépôt pour documents exigés		
	Le remboursement d'un dépôt s'effectue dès la réception des documents exigés et n'est accordé que pour une période de 12 mois suivant l'émission du permis.		
	Description technique	60 jours	1 500 \$
	Acte notarié	60 jours	1 500 \$
	Certificat de localisation	30 jours	200 \$
	Rapport de conformité pour installation sanitaire	30 jours	200 \$
	Rapport de forage du puisatier	30 jours	200 \$
	Rapport d'un ingénieur forestier	30 jours	1 000 \$
	Document emprunté	30 jours	200 \$
2.	Gestion – protocole d'entente	S.O.	500 \$
3.	Analyse – prolongement du réseau	S.O.	Variable selon la demande
4.	Raccordement		
	Réseau d'aqueduc	3 mois	100 \$
	Réseau d'égout	3 mois	100 \$
	Renouvellement	3 mois	Coût du permis initial
5.	Arrosage	15 jours	Gratuit
6.	Production de documents		
	Attestation municipale	S.O.	20 \$
	Transcription, reproduction et transmission de documents et de renseignements personnels détenus par la Municipalité		Tarifs établis en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, reproduction et transmission de documents et de renseignements personnels</i>
7.	Infrastructure municipale		
	Coupe de bordure de rue	S.O.	Coût réel + de frais d'administration + taxes, payable à l'avance selon l'estimation

ANNEXE « E » - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

DOCUMENTS ET SERVICES	TARIF 2022
Fermeture ou ouverture de la vanne d'arrêt d'aqueduc de son entrée de service, sauf en situation d'urgence	35 \$
Utilisation de machinerie lourde avec opérateur et équipements divers	Tarifs établis selon le document intitulé : <i>Taux de location de machinerie lourde avec opérateur et équipements divers</i> produit par les Publications du Québec
Fardier	Tarifs établis selon le document intitulé : <i>Taux de location de machinerie lourde avec opérateur et équipements divers</i> produit par les Publications du Québec
Camionnette	30 \$ + frais d'administration + taxes
Unité de service	50 \$ + frais d'administration + taxes
Camion deux essieux	Selon le recueil des tarifs de camionnages en vrac – MTQ + frais d'administration + taxes
Camion trois essieux	Selon le recueil des tarifs de camionnages en vrac – MTQ + frais d'administration + taxes
Camion quatre essieux	Selon le recueil des tarifs de camionnages en vrac – MTQ + frais d'administration + taxes
Réparation (Négligence du propriétaire ou de l'entrepreneur)	Coût réel + frais d'administration + taxes
Ajustement du niveau de la tête de la tige de la vanne d'arrêt au niveau du sol attenant. (à l'exception d'une nouvelle maison / une fois)	Coût réel + frais d'administration + taxes
Résident et non-résident et promoteur ou autre professionnel Tout résident (propriétaire/locataire/occupant) de la Municipalité et tout non-résident, promoteur ou autre professionnel est responsable des troubles, dommages et inconvénients qu'il cause à la municipalité ou aux biens de cette dernière.	Coût réel + frais d'administration + taxes
Collecte de branches	
Période du 1 ^{er} mai au 31 octobre	
- Service offert 3 fois par année par numéro d'immeuble pour une durée de 30 minutes	Gratuit
- Service excédentaire par durée de 30 minutes	Minimum 100 \$ + taxes
Déneigement des allées d'accès et des stationnements privés par des entrepreneurs	
Permis de déneigement et vignettes	25 \$
Remplacement d'une vignette	5 \$